



# Package camion Transport pour compte de tiers

La vie en tant que chauffeur ou transporteur indépendant avec une petite flotte n'est pas facile tous les jours. Les clients comptent sur vous, et votre temps est précieux. Heureusement, il y a le Package TVM camion pour transporteurs : une police tout-en-un.

## Qu'est-ce qui est compris ?

Ce package vous permettra d'assurer vos principaux risques en une seule fois :

- **RC et omnium** pour vos camions et votre matériel de manutention
- **Assurance conteneur/semi-remorque** pour le matériel emprunté ou loué
- **Assistance en cas de panne**
- **Couverture CMR** pour vos marchandises
- **RC entreprise**
- **Protection juridique** en cas de litige
- **Assurance accidents du travail** pour vos collaborateurs
- **Assurance accidents** pour vous-même en tant que dirigeant d'entreprise

## Vous prenez au moins 5 garanties ?

Vous bénéficierez alors des avantages suivants :

- ✓ Tarif encore plus avantageux
- ✓ Pas de frais de fractionnement de la prime en cas de paiement tous les 3 ou 6 mois
- ✓ Formation code 95 gratuite en cas de statistiques de sinistralité positives



Découvrez toutes les informations sur [tvm.be/package-camion](https://tvm.be/package-camion)

# TVM

Le droit d'application est le droit belge et la durée de nos assurances est d'un an, avec chaque fois une reconduction tacite. Les informations contenues dans la présente fiche ont été compilées avec le plus grand soin. Toute reproduction ou modification est interdite. L'utilisation de ce contenu est interdite sans l'accord préalable de TVM Belgium. Vous pouvez introduire une demande à cet effet à [info@tvm.be](mailto:info@tvm.be).

### **Vous avez une plainte ?**

Faites-nous savoir si vous avez une plainte au sujet de votre assurance ou de nos services. Vous n'obtenez pas satisfaction auprès de notre collaborateur ? Signalez alors votre plainte auprès de notre service TVM customer protection ([customerprotection@tvm.be](mailto:customerprotection@tvm.be), tél. +32 (0)3 285 90 00). Vous n'êtes pas satisfait(e) du traitement de votre plainte ? Vous pouvez alors vous adresser à l'Ombudsman des assurances (Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, e-mail [info@ombudsman-insurance.be](mailto:info@ombudsman-insurance.be), [www.ombudsman-insurance.be](http://www.ombudsman-insurance.be)).



TVM Belgium | Berchemstadionstraat 78 | BE-2600 Berchem

+32 (0)3 285 92 00 [info@tvm.be](mailto:info@tvm.be) [www.tvm.be](http://www.tvm.be)

KKBO/BCE 0841.164.105 | RPR Antwerpen/RPM Anvers - NBB/BNB 2796 | Branch of TVM verzekeringen N.V., Van Limburg Stirumstraat 250, NL-7901 AW Hoogeveen - KvK: 53388992 | Authorized by DNB, Westeinde 1, NL-1017 ZN Amsterdam

